

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri

Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

Mme Paola Hawa

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Valérie Patreau

Arrondissement d'Outremont

Membres

Mme Caroline Braun

Arrondissement d'Outremont

Mme Julie Brisebois

Village de Senneville

Mme Daphney Colin

*Arrondissement de
Rivière-des-Prairies-
Pointe-aux-Trembles*

Mme Nathalie Goulet

*Arrondissement d'Achilles-
Cartier*

M. Enrique Machado

Arrondissement de Verdun

Mme Micheline Rouleau

Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet

*Arrondissement de Villeray-
Saint-Michel-Parc-Extension*

Mme Stéphanie Valenzuela

*Arrondissement de Côte-des-Neiges-
Notre-Dame-de-Grâce*

Le 16 juin 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE228867001

**Accorder un contrat à LANCO AMÉNAGEMENT INC.,
pour des travaux d'aménagement du secteur du
marécage et de son bassin versant au parc du
Mont-Royal - Dépense totale de 13 858 067,66 \$, taxes
incluses (contrat: 10 879 434,64 \$ + contingences:
2 175 886,93 \$ + budget de variation de quantités:
486 153,68 \$ + incidences: 316 592,41 \$) - Appel
d'offres public (22-6688) - 2 soumissionnaires.**

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Myriam Laforce
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE228867001

Accorder un contrat à LANCO AMÉNAGEMENT INC., pour des travaux d'aménagement du secteur du marécage et de son bassin versant au parc du Mont-Royal - Dépense totale de 13 858 067,66 \$, taxes incluses (contrat: 10 879 434,64 \$ + contingences: 2 175 886,93 \$ + budget de variation de quantités: 486 153,68 \$ + incidences: 316 592,41 \$) - Appel d'offres public (22-6688) - 2 soumissionnaires.

À sa séance du 25 mai 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères ci-dessous :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel il existe :*
 - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 1er juin 2022, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat.

D'entrée de jeu, les invités ont indiqué que l'octroi de ce contrat doit permettre la réalisation de travaux d'aménagement du secteur du marécage et de son bassin versant dans le parc du Mont-Royal, secteur situé tout juste à l'ouest du chalet du Mont-Royal et du belvédère Kondiaronk et qui, tout en subissant actuellement une importante pression anthropique, constitue un foyer écologique de biodiversité exceptionnel en milieu urbain. Les travaux d'aménagement visés doivent permettre à la fois d'assurer un accès sécuritaire à ce secteur aux usagères et usagers, mais aussi d'augmenter la capacité de

rétenion des eaux de ruissellement du marécage, au service des habitats et de la végétation.

Après avoir décrit le projet, sa localisation et le plan des interventions prévues, les personnes-ressources du SGPMRS ont mentionné que le processus d'appel d'offres pour ce contrat avait débuté le 11 mars 2022 et s'était terminé le 21 avril, après un report de la date de l'ouverture des soumissions. Cinq addendas ont été émis tout au cours de cette période, comportant des ajouts et des précisions aux plans des travaux et au bordereau de soumission. Ce sont au total neuf firmes qui ont demandé les documents d'appel d'offres, dont deux ont ensuite déposé une soumission conforme.

Après analyse, il est apparu que les prix déposés par le plus bas soumissionnaire étaient supérieurs de 25,95 % à la dernière estimation réalisée pour la Ville par la firme WAA Montréal inc. Pour le Service, les plus grands écarts de prix se situeraient à cet égard dans les prix associés à la fourniture de végétaux et à la charpente d'acier. Dans le premier cas, les délais d'approvisionnement pour la fourniture des végétaux que l'on retrouve en grand nombre dans le projet pourraient être en cause, tout comme la pénurie de main-d'œuvre. De plus, il semble que les conditions actuelles du marché créeraient de l'incertitude chez les entrepreneurs, une tendance exacerbée dans le cas à l'étude par la particularité des travaux à réaliser dans un contexte de protection des milieux naturels et sur une longue période (plus de 3 ans).

Puisque tout compte fait, les prix proposés par les deux soumissionnaires étaient très rapprochés (1,1 % d'écart), ce qui tendrait à démontrer que le prix de l'adjudicataire est représentatif du marché, et alors que la réalisation des travaux doit débuter à l'automne 2022, les personnes-ressources ont souligné qu'ils recommandaient l'octroi sans délai du contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Se montrant satisfaits dans l'ensemble par les explications fournies par le Service au sujet de la conformité du processus d'octroi de ce contrat, les commissaires ont demandé et reçu quelques précisions concernant l'aspect visuel final de l'aménagement prévu pour le secteur, et plus particulièrement concernant les matériaux choisis et l'entretien envisagé pour les garde-corps qui seront installés de part et d'autre des sentiers et chemins réaménagés.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel il existe :*

- *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire ;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE228867001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.